**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Déménagement**

**Déménager : ce à quoi il faut veiller lors du chargement**

***Berne, le 13 Septembre 2019 – Lors d’un déménagement, il faut bien arrimer ses effets personnels. La sécurisation des charges est une obligation en Suisse. Il est judicieux de se rendre chez les garagistes de l’Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA). Ils savent comment transporter les objets à déménager correctement et en toute sécurité.***

Aux environs du 1er octobre, qui constitue une date de déménagement officielle, des milliers d’objets personnels vont une fois de plus sillonner les routes suisses. Un déménagement est à la fois synonyme de stress et de joie mais c’est aussi la première étape vers un nouvel appartement et un nouveau chapitre de sa vie.

Lors du transport, le plus important est de sécuriser les charges. C’est une obligation en Suisse. Lorsque les objets sont correctement chargés, le conducteur se protège contre des conséquences désagréables telles que les accidents, des amendes et des détériorations du véhicule et des biens transportés. On sous-estime souvent aussi le fait que des objets non arrimés peuvent se transformer en projectiles mortels en cas d’accident.

Les garagistes de l’Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) aident les automobilistes à déménager. « Un déménagement commence par le choix d'un véhicule adapté », explique Markus Peter, Chef Technique & Environnement de l’UPSA. « Un garagiste conseille ses clients avec compétence et peut éventuellement mettre à disposition un véhicule de transport adapté. » En ce qui concerne le matériel auxiliaire comme les œillets d’arrimage, les tapis antidérapants, les filets de sécurité et les sangles d’arrimage, il est recommandé de demander conseil à des experts. « Les garagistes disposant de leurs propres véhicules de livraison et utilitaires connaissent les points de fixation et savent comment sécuriser correctement la charge. Par ailleurs, ils peuvent aussi organiser d’emblée le matériel requis. »

Concernant les bagages, Markus Peter conseille d’arrimer les objets lourds en bas et au centre du véhicule. « Les objets légers peuvent être placés au-dessus du reste dans les espaces de rangement prévus à cet effet. » Des filets à bagages et des sangles d’arrimage protègent contre les forces générées lors du transport. Ils garantissent que la charge soit sécurisée vers l’avant en cas de manœuvre de freinage, latéralement en cas d’évitement et vers l’arrière en cas de démarrage. Les moyens auxiliaires aident aussi à éviter que les objets à déménager non attachés ne glissent. Dernier point important : Markus Peter rappelle qu’il faut augmenter la pression des pneus pour des questions de sécurité. « Lors d’un déménagement, un véhicule de transport est le plus souvent plus chargé que lors d’une utilisation normale », explique le Chef Technique & Environnement de l’association des garagistes suisses.

Outre la sécurisation des charges lors d’un déménagement, les garagistes de l’UPSA conseillent aussi les automobilistes sur toutes les autres questions liées au transport : ils savent comment monter des éléments de transport et les utiliser correctement, de l’attelage pour remorque aux supports pour matériel de sport en passant par le coffre de toit. Les experts connaissent aussi bien les avantages et les inconvénients des différents produits que leur adéquation pour une installation sur un certain modèle automobile. Si le client le souhaite, les entreprises effectuent elles-mêmes le montage de suite.

Légende de la photo : Ce qu’il ne faut pas faire : lors du transport d’objets à déménager, il faut toujours s’assurer que la charge est bien arrimée.

**De plus amples informations** sont disponibles auprès de Markus Peter, Chef Technique & Environnement de l’UPSA,

téléphone 031 307 15 15, e-mail markus.peter@agvs-upsa.ch

***L’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA)***

*La branche suisse de l’automobile est constituée d’une multitude de petites structures : fondée en 1927, l’UPSA est aujourd’hui l’association professionnelle et sectorielle des garagistes suisses comptant près de 4 000 petites, moyennes et grandes entreprises, des concessions automobiles ainsi que des établissements indépendants. Les 39 000 collaborateurs des entreprises UPSA – dont 9 000 personnes en formation – vendent, entretiennent et réparent la plus grande partie du parc automobile suisse qui compte environ 6 millions de véhicules.*

**Textes et images disponibles en téléchargement sur le site** [**www.agvs-upsa.ch**](http://www.agvs-upsa.ch)**, dans la rubrique « Communiqué de presse » située en bas de page**